

COMITE DE COORDINATION POUR LE DEVELOPPEMENT
ET LA PROMOTION DE L'ARTISANAT AFRICAIN
= CODEPA =

DECLARATION FINALE

DE LA CINQUIEME (5^{ème}) SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DU COMITE DE
COORDINATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION
DE L'ARTISANAT AFRICAIN (CODEPA)

TENUE LE 03 FEVRIER 2012 A BRAZZAVILLE
(REPUBLIQUE DU CONGO)

L'an 2012 et le jeudi 03 février dans la salle de conférence du Ministère des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo, s'est tenue la cinquième réunion ordinaire de la Conférence des ministres des Etats membres du CODEPA.

Après la cérémonie d'ouverture, les ministres et représentants de ministres se sont retrouvés pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| 1. L'Algérie | 10. La Guinée Conakry |
| 2. L'Angola | 11. La Guinée Equatoriale |
| 3. Le Burkina Faso | 12. Le Mali |
| 4. Le Burundi | 13. Madagascar |
| 5. Le Cameroun | 14. La Mauritanie |
| 6. Le Centrafrique | 15. Le Niger |
| 7. Le Congo | 16. Le Sénégal |
| 8. La Côte d'Ivoire | 17. Le Tchad |
| 9. Le Gabon | 18. Le Togo |

Y a également participé le Secrétariat Général de la CEEAC.

Le présidium était ainsi composé :

Président : Congo, assisté du Cameroun, Gabon et Algérie ;
Secrétariat : Sénégal.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Compte rendu des activités :
 - 1.1. Bilan du fonctionnement du Secrétariat Général ;
 - 1.2. Compte rendu des activités du Comité Exécutif ;
 - 1.3. Rapport de la présidence en exercice ;
 - 1.4. Compte rendu de la réunion des Ministres de l'Artisanat de l'Afrique Centrale.
2. Présentation des projets des textes normatifs :
 - 2.1. Statuts ;
 - 2.2. Règlement intérieur ;
 - 2.3. Statut du personnel.

3. Présentation des documents de travail :

- 3.1. Projet de mémorandum d'entente CEEAC/CODEPA ;
- 3.2. Projet « Programme d'appui au développement de l'artisanat et des petites entreprises d'Afrique Centrale » ;
- 3.3. Etude de faisabilité du secteur de l'artisanat utilisant les ressources naturelles ;
- 3.4. Note d'orientation sur la protection sociale.

4. Renouvellement des instances

Présidence en exercice de la Conférence des ministres.

5. Divers

Fixation de la date et du lieu de la prochaine réunion.

L'ordre du jour ayant été adopté, les travaux ont abouti aux résultats ci-après :

I. COMPTE RENDU DES ACTIVITES

Délibération n°1

La Conférence des Ministres prend acte du bilan de fonctionnement du Secrétariat Général.

Elle instruit particulièrement ce dernier de tout mettre en œuvre pour mener à bonne fin l'audit financier externe et indépendant et invite par la même occasion les Etats membres à régulariser dans les meilleurs délais la situation de leurs cotisations statutaires.

Délibération n°2

La Conférence des Ministres prend acte du compte-rendu des activités du Comité Exécutif.

Délibération n°3

La Conférence des Ministres, après audition du rapport de Madame la Présidente en exercice, la félicite pour le travail accompli dans l'exécution de son mandat et sollicite sa disponibilité et son expérience pour contribuer à l'atteinte des résultats affichés par le CODEPA, notamment dans la poursuite du processus de son arrimage en qualité de comité technique spécialisé de l'Union Africaine.

Délibération n°4

La Conférence des Ministres demande au Burkina Faso de mettre un siège à la disposition du CODEPA dans les meilleurs délais pour une démarcation du fonctionnement entre le CODEPA et le SIAO.

II. PRESENTATION DES PROJETS DE TEXTES NORMATIFS

Résolution n°1

La Conférence des Ministres adopte avec amendements le projet de statuts revisités du CODEPA et invite les hauts représentants des Etats- membres à leurs paraphes et signatures du document.

Résolution n°2

La Conférence des Ministres adopte avec amendements le projet du règlement intérieur revisité du CODEPA et invite les hauts représentants des États membres à leurs paraphes et signatures du document.

Résolution n°3

La Conférence des Ministres décide de la rédaction par l'expertise compétente du texte des nouveaux statuts du personnel en adéquation avec les dispositifs légaux et réglementaires internationaux et en vigueur dans le pays du siège du CODEPA d'une part, et d'autre part avec les dispositifs des statuts et du règlement intérieur revisités du CODEPA.

Elle donne mandat au Président en exercice de parapher et signer le texte au nom et pour le compte des Etats membres et d'en assurer l'entrée en vigueur selon les procédures appropriées.

III. PRESENTATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Délibération n°5

La Conférence prend acte de la signature de Mémoire d'entente intervenue entre la CEEAC et le CODEPA au sein de la région Afrique Centrale ainsi que du contenu des documents annexes, en particulier l'avant projet du programme d'appui au développement de l'artisanat et des petites entreprises d'Afrique Centrale (PADARAC).

Elle donne mandat au président en exercice de négocier la signature d'accords similaires de partenariat du CODEPA avec l'ensemble des communautés économiques régionales (CER) du continent.

Elle exhorte les hauts responsables de ces dernières à tout mettre en œuvre en vue de l'aboutissement de ce processus dans les meilleurs délais possibles.

Résolution n° 4

La Conférence des Ministres, après avoir validé avec amendements la note d'orientation sur la protection sociale, décide de la mise en place d'un groupe de travail chargé de la coordination d'exécution des axes stratégiques arrêtés.

Ce dernier est composé des hauts représentants et experts des Etats membres ci-après : Congo, Sénégal, Tchad, Niger, Mauritanie.

IV. RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

Résolution n° 5

La Conférence des Ministres désigne à l'unanimité en qualité de président en exercice du CODEPA, le Ministre de la République du Cameroun.

Elle désigne selon les mêmes conditions et termes en qualité de Vice-président, le Ministre de l'Algérie.

V. FIXATION DE LA DATE ET DU LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

Résolution n° 6

La conférence des Ministres décide de tenir sa prochaine réunion à Yaoundé (Cameroun) ; la date et l'ordre du jour seront arrêtés et communiqués selon les voies diplomatiques usuelles et les procédures en vigueur du CODEPA.

Fait à Brazzaville, le 03 février 2012

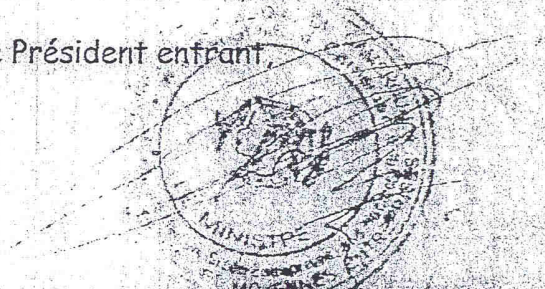
Pour La Conférence des Ministres,

La Présidente sortante,

Le Président entrant,



Yvonne Adélaïde MOUGANY
Ministre des Petites, Moyennes
Entreprises et de l'Artisanat
de la République du Congo



Pr. Laurent Serge EFOUNDI NGOA
Ministre des PME, de l'Economie Sociale
et de l'Artisanat de la République
du Cameroun